



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N°2020/155

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION A L'ÉTAT ET A  
L'EUROPE POUR L'ANIMATION DU DOCOB « BOCAGE  
HUMIDE DE CADAUJAC ET SAINT-MÉDARD-D'EYRANS »  
- PÉRIODE SEPTEMBRE-DÉCEMBRE 2020**

Envoyé en préfecture le 27/11/2020  
Reçu en préfecture le 27/11/2020  
Affiché le   
ID : 033-243301264-20201125-2020\_155-DE

**Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45**

**Nombre de Conseillers présents : 37**

**Nombre de Conseillers présents et représentés : 43**

**Quorum : 15**

**Date de convocation : 18 novembre 2020**

**Date d'affichage de la convocation au siège : 18 novembre 2020**

**Le 25 novembre de l'année deux mille  
vingt à 18h30**  
à Martillac – Salle du Conseil

Le Conseil Communautaire de la  
Communauté de Communes de Montesquieu,  
légalement convoqué, s'est réuni sous la  
présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présent*	Excusé, procuration à	NOM Prénom	Présent*	Excusé, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	P		PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	P	
TALABOT Martine	P		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	E	M. BARBAN
CLAIR Jean-Georges	P		MOUCLIER Jean-François	A	
DABAN Mathieu	P		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BALAYÉ Philippe	A		PRÉVOTEAU Marie-Louise	E	M. GILLET
BOURROUSSE Michèle	P		VIGUIER Marie	E	M. CLAVERIE
GACHET Christian	P		POLSTER Monique	P	
MONGE Jean-Claude	P		SIDAQUI Alain	P	
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	E	M. TAMARELLE
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	P		BÉTENCOURT Catherine	E	Mme BURTIN-DAUZAN
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	E	M. CLÉMENT
SOUBELET Véronique	P		GIRAUDEAU Isabelle	P	
AULANIER Benoist	P				

Le conseil communautaire nomme Mme BOURGADE, secrétaire de séance.  
Le procès-verbal de la réunion du 6 octobre 2020 est adopté à l'unanimité.

**\* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent**



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N°2020/155

Envoyé en préfecture le 27/11/2020  
Reçu en préfecture le 27/11/2020  
Affiché le   
ID : 033-243301264-20201125-2020\_155-DE

## OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION A L'ÉTAT ET A L'EUROPE POUR L'ANIMATION DU DOCOB « BOCAGE HUMIDE DE CADAUJAC ET SAINT-MÉDARD-D'EYRANS » - PÉRIODE SEPTEMBRE-DÉCEMBRE 2020

- Vu** la directive européenne n° 92-43 du 21 mai 1992, dite directive « Habitats »,
- Vu** la loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux,
- Vu** l'article L5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu** les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu et notamment l'article 3-1-5 relatif à la protection et la mise en valeur de l'environnement,
- Vu** les délibérations 2005/62 du 9 décembre 2005 et 2006/95 du 8 décembre 2006 portant sur l'élaboration du Docob Natura 2000 « bocage humide de Cadaujac et Saint-Médard d'Eyrans,
- Vu** la délibération 2008/54 validant le Docob du site Natura 2000 « bocage humide de Cadaujac et Saint-Médard d'Eyrans,
- Vu** la délibération 2008/138 du 2 décembre 2008 portant sur l'animation du Docob du site Natura 2000 « bocage humide de Cadaujac et Saint-Médard d'Eyrans,
- Vu** la délibération n°2012/15 du 21 février 2012 approuvant le portage par la Communauté de Communes de Montesquieu de l'animation des Docob « Bocage humide de Cadaujac et Saint-Médard-d'Eyrans » et « Réseau hydrographique du Gât Mort et du Saucats » sur la période 2012-2014,
- Vu** les délibérations successives 2015/29 du 3 mars 2015 et 2019/114 du 2 juillet 2019 approuvant le renouvellement par la Communauté de Communes de Montesquieu de l'animation des Docob « Bocage humide de Cadaujac et Saint-Médard-d'Eyrans » et « Réseau hydrographique du Gât Mort et du Saucats » sur la période 2015-2017,
- Considérant** les avis des membres des comités de pilotage sur le portage de l'animation des Docob « Bocage humide de Cadaujac et Saint-Médard-d'Eyrans » et « Réseau hydrographique du Gât Mort et du Saucats » sur la période 2018-2020 ; formulés lors du COPIL du 5 juin 2018,
- Considérant** la consultation de la commission environnement du 5 novembre 2020,
- Considérant** l'avis favorable du Bureau,

### EXPOSE

Le territoire de la communauté de Communes de Montesquieu est concerné par 2 sites Natura 2000, c'est-à-dire identifiés par l'Union Européenne pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats :

- **Site du « Bocage humide de Cadaujac et Saint-Médard-d'Eyrans » (FR7200688)**
- **Site du « Réseau hydrographique du Gât Mort et du Saucats » (FR7200797)**

Pour chacun de ces sites, un document de référence, d'orientation et d'aide à la décision permet de préserver ou restaurer les espèces et les habitats naturels qui ont justifié la désignation du site. Ce **document d'objectif (Docob)** est validé par un comité de pilotage, puis approuvé par le Préfet.

Le **comité de pilotage (COPIL)** est l'organe de la concertation sur le site. Il réunit les acteurs du territoire : les représentants de collectivités territoriales, les socio-professionnels, les usagers, les associations, les services de l'Etat et établissements publics, et les experts scientifiques.

Après approbation du Docob, il appartient aux représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements, membres du COPIL, de désigner pour une durée de trois ans **renouvelable**, le président du COPIL et la collectivité ou le groupement chargé de suivre la mise en œuvre du Docob (**structure animatrice**).

**Pour chacun des deux sites mentionnés ci-dessus, la Communauté de Communes de Montesquieu a été désignée jusqu'alors comme structure animatrice. Son comité de pilotage étant présidé par Monsieur le Président de la Communauté de Communes.**



# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N°2020/155

Envoyé en préfecture le 27/11/2020  
Reçu en préfecture le 27/11/2020  
Affiché le  
ID : 033-243301264-20201125-2020\_155-DE

## OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION A L'ÉTAT ET A L'EUROPE POUR L'ANIMATION DU DOCOB « BOCAGE HUMIDE DE CADAUJAC ET SAINT-MÉDARD-D'EYRANS » - PÉRIODE SEPTEMBRE-DÉCEMBRE 2020

La période triennale d'animation en cours s'étale de 2018 à 2020 pour les deux sites Natura 2000, L'état des ressources humaines du service environnement ne permettant d'assurer l'animation en 2020 uniquement pour le site du « bocage humide de Cadaujac et Saint Médard d'Eyrans »,

Pour le site « bocage humide de Cadaujac et Saint Médard d'Eyrans », le montant prévisionnel de la mission d'animation **pour la période de septembre à décembre 2020** s'élève à 6 188,6 €, ce montant incluant les frais de personnel (animateur Natura 2000 recruté par la Communauté de Communes de Montesquieu sur un demi temps-plein), de structure, et les frais de déplacement. La mission d'animation du Docob est cofinancée selon le plan de financement fourni ci-dessous.

La part d'autofinancement est répartie **à parts égales entre la CCM, la commune de Bègles et la commune de Villenave-d'Ornon**, dans le cadre d'une convention de partenariat triennal qui les lie, et dont la durée cadre avec celle des périodes d'animations.

	Dépenses de fonctionnement	Taux de financement	Subventions demandées	Financeurs
Animation du DOCOB Bocage Humide de Cadaujac et de Saint Médard d'Eyrans	Dépenses de rémunération : 5 261,835€	27 %	1 670,922 €	Etat
	Frais déplacements : 137,5€	53 %	3 279,958 €	FEADER (Europe)
	Coûts indirects : 789,27€	20 %	1237,72 €	Autofinancement
	6 188,6€	100 %	6 188,6€	

### **Le Conseil Communautaire à l'unanimité :**

- Autorise le Président à solliciter, l'Etat et l'Europe pour subventionner le projet d'animation du Docob du site « bocage humide de Cadaujac et Saint Médard d'Eyrans »,
- Autorise le Président à mener toutes les actions nécessaires et utiles à l'exécution de cette délibération.

Fait à Martillac, le 25 novembre 2020

**Le Président de la CCM**  
Bernard FATH

*Document signé électroniquement*

